

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 37

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Nous disposons au budget primitif 2009 d'un crédit de 93 000 € destiné à l'attribution de subventions exceptionnelles en faveur d'associations culturelles.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission la répartition suivante :

CENTRE LYRIQUE D'Auvergne :

Parallèlement à sa programmation, le Centre Lyrique d'Auvergne met en œuvre des actions de médiations destinées à sensibiliser le jeune public à l'art lyrique. Celles-ci sont conçues en concertation avec les équipes pédagogiques des établissements d'éducation (écoles, collèges, lycées, écoles de musique et conservatoire) impliqués dans ces dispositifs.

Elles peuvent prendre des formes multiples comme des rencontres avec les équipes artistiques et techniques, une présence aux répétitions et spectacles, des visites des lieux de spectacles. En 2008, 2125 scolaires ont participé à une action de médiation et l'évaluation du bilan qualitatif est très positive.

En 2010, une intégration de cette participation à la subvention de fonctionnement est à prévoir.

4.000 €

CANTO GENERAL :

Le Canto Général Auvergnat souhaite organiser un concert le 18 avril 2009 à la Maison de la Culture autour de la musique traditionnelle d'Auvergne et d'Irlande intitulé « Heartland ». Cet ensemble composé de plus de 100 choristes amateurs est dirigé par Madame Anne-Marie Lerche. Ce spectacle impliquerait outre le Canto, deux groupes instrumentaux de Haute Loire (Trazz et Alratad). Le budget global de ce projet a été estimé à 32 623 €.

1.000 €

FREE SONNE :

Cette association organise depuis 3 ans, un atelier de musique improvisée à la Cour des Trois Coquins destiné à des musiciens amateurs. Cette action est encadrée par 4 musiciens du collectif et concerne chaque année de 15 à 20 participants.

Une restitution publique et gratuite du travail réalisé pendant le week end est proposée le dimanche soir à 18 h à l'Espace Madeleine Renaud principalement à destination des habitants du quartier.

1.530 €

ASSOCIATION SEMAINE DU CINEMA HISPANIQUE :

Cette association proposera du 1^{er} au 15 avril 2009, au Cinéma les Ambiances, la 7^{ème} édition de cette manifestation dont l'objet est de faire connaître au grand public le cinéma d'auteur espagnol et d'Amérique Latine. Une vingtaine de films sera programmée pour l'occasion, dont 5 totalement inédits en France. Il convient de rappeler que 4 séances sont réservées aux scolaires.

1.000 €

LE CERCLE DES AMIS DU CINEMA :

Cette association proposera du 24 au 31 mars 2009 au cinéma le Capitole, la 15^{ème} édition de son festival qui aura pour thème en 2009 « Le cinéma des hauteurs ». Cette manifestation a, chaque année, pour objectif de faire connaître des films classés « Arts et Essais » peu diffusés en salles. Une dizaine de films sera ainsi programmée.

2.000 €

CONTRASTES :

Cette association proposera une manifestation pluridisciplinaire intitulée « Voix des Arts », les 1^{er} et 2 avril prochains à l'Eglise Saint Pierre les Minimes durant laquelle seront présentées une exposition de plasticiens et une interprétation libre du « Stabat mater » de Vivaldi. Cette œuvre interprétée par l'orchestre de Lempdes sera également accompagnée d'une chorégraphie et de lectures, la direction artistique étant assurée conjointement par Josépha Jeunet et Isabelle Krauss.

1.500 €

ASSOCIATION INTERREGIONALE POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE :

L'association souhaite poursuivre cette année son projet scientifique d'étude de l'organisation de la capitale des Arvernes qui doit déboucher sur la publication de l'Atlas Topographique d'Augustonemetum.

6.000 €

ASSOCIATION TANT QU'IL Y AURA DES LIVRES :

L'association projette d'organiser en 2009 toute une série d'opérations qui s'articuleraient autour de cinq axes :

- exposition d'originaux d'illustrations d'albums de littérature jeunesse
- semaine de la littérature jeunesse en présence d'auteurs et d'illustrateurs
- journées professionnelles thématiques et « tourner la page » en relation avec l'association Sauve Qui Peut le Court Métrage
- résidence d'auteur-illustrateur-réalisateur de 3 à 4 mois
- ateliers de lecture écriture à l'attention d'enfants de 6 à 8 ans

3.500 €

DELIBERATION

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 mars 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
l'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI